



# Exprimez vous

Personne ne peut parler à  
votre place, alors

**Votez ...**

## Pourquoi voter SUD ?

*SUD est né il y a près de 20 ans de la volonté de certains agents de la Fonction Publique Hospitalière, en totale rupture avec les pratiques des syndicats traditionnels, afin de revenir à un syndicalisme de terrain, indépendant des partis et des directions, à l'écoute des salariés et de ses adhérents.*

*SUD se réclame donc d'un syndicalisme différent, sans intérêt « de boutique » qui a au cœur de son action à l'image de son sigle les valeurs de Solidarité, d'Unité et de Démocratie.*

*SUD a l'ambition de répondre à la crise du syndicalisme.*

*SUD agit de tous temps contre l'arbitraire, pour le respect des droits, de la dignité des salariés.*

*SUD santé sociaux est membre de l'Union Syndicale Solidaires.*

**Voter SUD c'est vouloir du neuf pour le syndicalisme.**

Vous voulez mieux nous connaître

### **SUD Santé Sociaux**

01, rue du docteur Goudemand  
62 000 Arras

Téléphone/ Répondeur /Fax  
03 21 21 13 36

Adresse Electronique  
[sud.sante.sociaux.62@free.fr](mailto:sud.sante.sociaux.62@free.fr)

Site internet SUD Santé Sociaux Nord – Pas de Calais  
[www.sudsantesociaux5962.org](http://www.sudsantesociaux5962.org)

**Le 23 octobre 2007**

**Elections de vos représentants aux  
Commissions Administratives Paritaires  
Départementales**

## A quoi servent les CAPD ?

Ces commissions statuent lorsque les commissions locales ne peuvent se réunir. Elles traitent toutes les questions concernant les carrières individuelles des agents : titularisation, avancement d'échelon, promotion de grade, révision de notation ou des appréciations administratives, recours en cas de refus de temps partiel, disponibilité ou détachement, discipline, et tout litige entre un agent et l'administration.

Un tiers des représentants du personnel élus à la CAPD correspondante siège à la Commission Départementale de **Réforme** qui statue sur les accidents du travail, maladies professionnelles et tout problème lié à l'incapacité de travailler.

**Chacun est concerné, car quelle que soit sa profession, sa situation peut y être examinée durant sa carrière.**

Les **Commissions administratives paritaires (CAP) locales** et **départementales (CAPD)** concernent tous les personnels des établissements publics de santé( titre IV).

Au-delà de l'élection de vos représentants aux **CAPD**, ces élections servent à mesurer la **représentativité** de chaque syndicat au niveau local, départemental, national et à **déterminer la répartition du droit syndical.**

**Face aux injustices sociales** SUD agit en toute occasion pour défendre vos intérêts, garantir les acquis sociaux, promouvoir un service public hospitalier, pour une santé de qualité dans le respect de la personne soignée et des personnels hospitaliers.

**En votant SUD vous voterez aussi** pour un syndicalisme de transformation sociale, porteur d'avenir, pour une répartition égalitaire des richesses disponibles.

# Le 23 octobre, ne vous abstenez pas, votez ...

## L'hôpital public malade de trop de restrictions ...

En 2006 et 2007, l'immense majorité des Hôpitaux publics, asphyxiés par des plans d'économie, ont connu des restructurations, des budgets rognés, des pénuries de personnels. Planifiée avec « Hôpital 2007 », c'est le fruit d'une politique qui vise sciemment à une privatisation rampante de l'hôpital public ! Les conditions de travail du personnel se sont dégradées. Les malades paient le prix fort de ces restrictions..

## Mise à mal de la RTT, des congés et récup ...

Les plans d'économies imposés aux établissements se traduisent souvent par une mise en cause du nombre de RTT, par des suppressions de personnel, par des changements de plannings incessants, avec des rappels à domicile.

## Nos professions ne sont pas reconnues ...

Les négociations avec le ministère en 2006 n'ont distribué que des miettes à certaines catégories (aides-soignants, socio-éducatifs, administratifs et ouvriers). D'autres n'ont rien obtenu (infirmières, paramédicaux, adjoints des cadres, ...) C'est pourquoi SUD n'a pas signé cet accord. Les départs en retraite retardés par la réforme Fillon et les suppressions d'emplois dues aux

restructurations limitent l'accès aux grades supérieurs.

## Non-syndiqués ou syndiqués il faut en finir avec nos galères professionnelles !

Notre participation active au rassemblement le plus large est nécessaire pour stopper la régression et la dérive de l'hôpital public. C'est de l'action des hospitaliers eux même, que dépend notre avenir et l'avenir du service public. Pour cela il faut agir, lutter et revendiquer !



## SUD un syndicat de lutte ...

Dans toutes leurs luttes, quel que soit le pouvoir en place, les salariés ont trouvé SUD à leurs côtés:

Pour la reconnaissance de toutes les professions du secteur sanitaire et social, la revalorisation des salaires et des déroulements de carrière,

Contre les restrictions budgétaires qui dégradent les conditions de travail,

Pour la défense de l'emploi sous statut, contre la précarisation des emplois,

Contre la mise en place du jour dit de « solidarité »

dont les salariés des maisons de retraite n'ont jamais vu les retombées.

## SUD un syndicat qui informe ...

SUD défend l'unité d'action, met la démocratie au cœur de son activité, pour que chacun pèse sur les décisions à prendre. Nous informons les salariés des décisions prises dans chaque instance (CAP, CTE)

## SUD : La transparence

Notre participation active aux négociations nationales a permis de commenter et retransmettre aux personnels les informations sur leur déroulement ainsi que sur les propositions du ministère. La volonté de transparence nous a conduits à associer à notre délégation des représentants des professions ou secteurs concernés.



**LE 23 OCTOBRE  
SURTOUT  
NE VOUS  
ABSTENEZ PAS ...**

**VOTEZ sud !**